F3. Constitution et suivi du panel d’experts

Notice

Code : F3.

Nature : document de constitution du panel, rédigé avant la sollicitation des experts. Il ne contient aucun nom ni aucune coordonnée d’expert.

Exploitation : chapitre 6 et chapitre 7, 7.5.1, qui rapportent l’effectif minimal opérationnel fixé par ce document.

Version annexée : fichier « F3_Panel-expert_profils-et-suivi », reproduit en entier, lignes d’en-tête et commentaires du concepteur compris ; le titre du fichier sert de titre à cette section.

Avertissement : la lettre d’invitation est attribuée à un instrument G6, version 4, qui ne figure pas dans le dossier des instruments.

Notes de l’auteur : 5 notes de l’auteur, en italique et entre crochets, signalent les étapes prévues par l’instrument et non réalisées.

Instrument créé · 12 à 15 experts, quatre profils

Version 1 du 14 septembre 2026

La lettre d’invitation figure à l’instrument **G6, version 4**. Ce document traite de la composition du panel, de la fiche de profil et du suivi.

Composition visée

Profil	Effectif visé	Ce que ce profil apporte
Enseignants expérimentés des niveaux concernés	4 à 5	Le jugement sur la praticabilité en classe réelle, que nul autre profil ne peut porter
Inspecteurs pédagogiques	3	Le jugement sur la conformité au cadre prescrit et sur la transférabilité
Chercheurs en didactique des sciences ou en sciences de l’information et de la communication	3 à 4	Le jugement sur la validité du modèle et sur la cohérence théorique
Concepteurs de ressources numériques éducatives	2 à 3	Le jugement sur la qualité technique et ergonomique, au regard de l’état de l’art
Total	**12 à 15**	

Pourquoi cette diversité est la condition de l’exercice. Un dispositif jugé excellent par les seuls concepteurs n’aurait rien établi. Et un dispositif jugé par les seuls chercheurs serait évalué sur sa cohérence théorique sans qu’on sache s’il tient en classe.

Critère d’exclusion

Toute personne ayant pris part, à un titre quelconque, à la conception du dispositif ou à sa documentation **ne peut pas figurer dans le panel**. La déclaration correspondante figure dans le formulaire de consentement G4.

Effectif minimal opérationnel

Dix experts, avec au moins deux par profil. En deçà, la comparaison entre profils n’est plus possible et le chapitre 13 *[Note de l’auteur : numérotation antérieure ; chapitre 14 dans le présent manuscrit.]* devra le signaler.

Fiche de profil

Recueillie dans le formulaire, avant les cotations. Aucune donnée nominative n’est associée aux cotations.

Champ	Modalités
Code expert	attribué, E01 à E15
Profil principal	enseignant / inspecteur / chercheur didactique / chercheur SIC / concepteur
Profil secondaire, le cas échéant	mêmes modalités, ou aucun
Ancienneté dans ce profil	moins de 5 ans / 5 à 15 ans / plus de 15 ans
Niveau d’enseignement pratiqué ou suivi	collégial / qualifiant / les deux / sans objet
Discipline	SVT / autre science / sciences de l’éducation / informatique / autre
Expérience personnelle de ressources numériques éducatives	aucune / occasionnelle / régulière / conception
Région	douze modalités, ou sans objet
A déjà évalué une ressource numérique éducative	oui / non

Le champ « expérience personnelle de ressources numériques » est important à l’analyse : un expert qui n’en a jamais utilisé ne cote pas comme un expert qui en conçoit. Ce n’est ni mieux ni moins bien, mais cela se rapporte.

[Note de l’auteur : prévu dans l’instrument, non réalisé ; le formulaire F1 n’a recueilli que le profil et l’ancienneté dans le profil ; voir le formulaire F1 dans cette annexe et le chapitre 7, section 7.5.1.]

Tableau de suivi du panel

Code	Profil	Invité le	Accepté	Envoi reçu	Relance 1	Relance 2	Achevé	Durée déclarée	Dimensions renseignées
E01									
E02									

Indicateurs à suivre

Indicateur	Seuil d'alerte
Taux d'acceptation	en deçà de 50 %, élargir la liste de sollicitation
Taux d'ouverture du formulaire	en deçà de 70 % des acceptants, relancer
Taux d'abandon à J+10	**au delà d'un tiers, déclencher la version fractionnée F2**
Équilibre des profils	moins de deux experts dans un profil, solliciter spécifiquement ce profil
Durée médiane déclarée	au delà de 75 minutes, le fractionnement s'impose pour les envois suivants

[Note de l'auteur : prévu dans l'instrument, non réalisé ; la version fractionnée F2 n'a pas été déclenchée ; voir chapitre 7, section 7.5.2.]

Liste de sollicitation

Constituer une liste d'au moins vingt-cinq personnes pour un panel visé de douze à quinze. Un taux d'acceptation de 50 à 60 % est réaliste pour une sollicitation non rémunérée d'une heure.

Vivier	Profils attendus
Réseau ERIPDS et laboratoires partenaires	chercheurs didactique et SIC
Réseau CREN, Le Mans Université	chercheurs SIC
Inspecteurs pédagogiques rencontrés lors de l'étude 1	inspecteurs
Enseignants du panel de l'étude 2 non retenus	enseignants expérimentés
Formateurs de CRMEF	enseignants et inspecteurs
Auteurs d'articles marocains sur les ressources numériques en SVT	chercheurs
Concepteurs identifiés, éditeurs et développeurs de ressources éducatives	concepteurs

[Note de l'auteur : prévu dans l'instrument, non réalisé ; seize experts ont été sollicités, et l'étude 2 ne comportait pas de panel d'enseignants ; voir chapitre 7, section 7.5.1, et chapitre 6, section 6.4.3.]

Une ressource sous-exploitée. Les enseignants qui ont accepté de participer à l'étude 2 mais n'ont pas été retenus dans le panel de quatorze constituent un vivier idéal pour le profil « enseignant expérimenté » : ils sont volontaires, disponibles, et n'ont pas utilisé le dispositif, ce qui préserve leur extériorité.

[Note de l'auteur : prévu dans l'instrument, non réalisé ; l'étude 2 porte sur un seul enseignant et ses deux classes, sans panel ; voir chapitre 6, section 6.4.3.]

Calendrier

Étape	Période
Constitution de la liste de sollicitation	décembre
Envoi des invitations, version G6-4	début janvier
Relances	mi-janvier
Ouverture du formulaire	**février**, une fois le dispositif gelé
Clôture	fin février
Analyse	mars

[Note de l'auteur : prévu dans l'instrument, non réalisé ; le calendrier tenu est celui du chapitre 7 ; voir chapitre 7, section 7.8.]

Contrainte technique. Le formulaire ne peut ouvrir que sur une **version gelée** du dispositif. Un expert qui évalue une version et un autre une version modifiée ne cotent pas le même objet. La date de gel est à fixer avec le développement, et à consigner.